

N° de division : 01-Montréal
N° de cour : 500-11-059015-202
N° de dossier : 41-2681945

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

9358-8895 QUÉBEC INC.

RAPPORT DU SYNDIC SUR SON ADMINISTRATION PRÉLIMINAIRE

SECTION A Historique

1. 9358-8895 Québec Inc. (la « **Débitrice** » ou la « Société ») fut fondée et a débuté ses activités en avril 2017. Elle œuvrait dans le domaine de la restauration dans la ville de Montréal, province de Québec.
2. Le 21^e jour d'octobre 2020, la **Débitrice** a fait cession de ses biens en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.
3. La direction de la **Débitrice** attribue les difficultés financières à la perte de revenu due à la pandémie de la COVID-19.

SECTION B Actifs

4. Les actifs sont les suivants:

Description des lots	Valeur déclarée au bilan	Valeur réalisée à jour	Notes
	(\$)	(\$)	
Ameublement et équipement	20 000	∅	
Inventaire	5 000	∅	

SECTION C Livres et registres et mesures conservatoires et protectrices et exercice du commerce du failli

5. La direction de la société verra à transmettre au syndic les livres et registres de la société requis par le syndic.
6. Le syndic prendra connaissance des livres et registres et fera rapport aux inspecteurs, le cas échéant.
7. Ouverture d'un compte en fidéicomis à la Banque de Montréal.
8. Demande de fermeture du compte de banque de la société.
9. Il n'y a aucun exercice du commerce par le syndic.

SECTION D Procédures judiciaires

10. Il n'y a aucune procédure légale, à notre connaissance.
-

SECTION D Procédures judiciaires

11. Il n'y a aucune procédure légale, à notre connaissance.

SECTION E Réclamations prouvables

12. Les réclamations prouvables sont les suivantes :

	Tel que déclaré au bilan	Reçu à date
	(\$)	(\$)
Créancier garanti	Ø	Ø
Créanciers non garantis	92 542	1 719

SECTION F Réclamations garanties

13. Il n'y a pas de créancier garanti.

SECTION G Réalisation prévue et distribution projetée

14. Considérant qu'il n'y a pas de créancier garanti, le syndic anticipe une distribution aux créanciers non garantis.

SECTION H Transactions révisables et paiements préférentiels

15. Le syndic révisera les livres et registres et fera rapport aux inspecteurs, s'il y a lieu.


SECTION I Autres sujets

16. Le syndic a procédé à un appel d'offre pour la vente des actifs. Les soumissions seront ouvertes le 17 novembre 2020 à 11h00.
17. Le syndic a fait publier l'avis de faillite dans le Journal de Montréal, édition du 31 octobre 2020.
18. Selon l'administrateur, il n'y avait aucun montant dû aux employés au moment de la cession.
19. Les frais de la présente faillite sont garantis par une tierce personne.

FAIT À MONTRÉAL, ce 12^e jour de novembre 2020.

MNP LTÉE

En sa capacité de syndic à la faillite de
9358-8895 QUÉBEC INC.


Gaetano Di Guglielmo, CPA, CA, CIRP, LIT
Responsable de l'actif